L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels de Surveillance

Trimestriel N°222
Décembre 2017

C'est pas cette année qu'on va s'offrir un yacht !

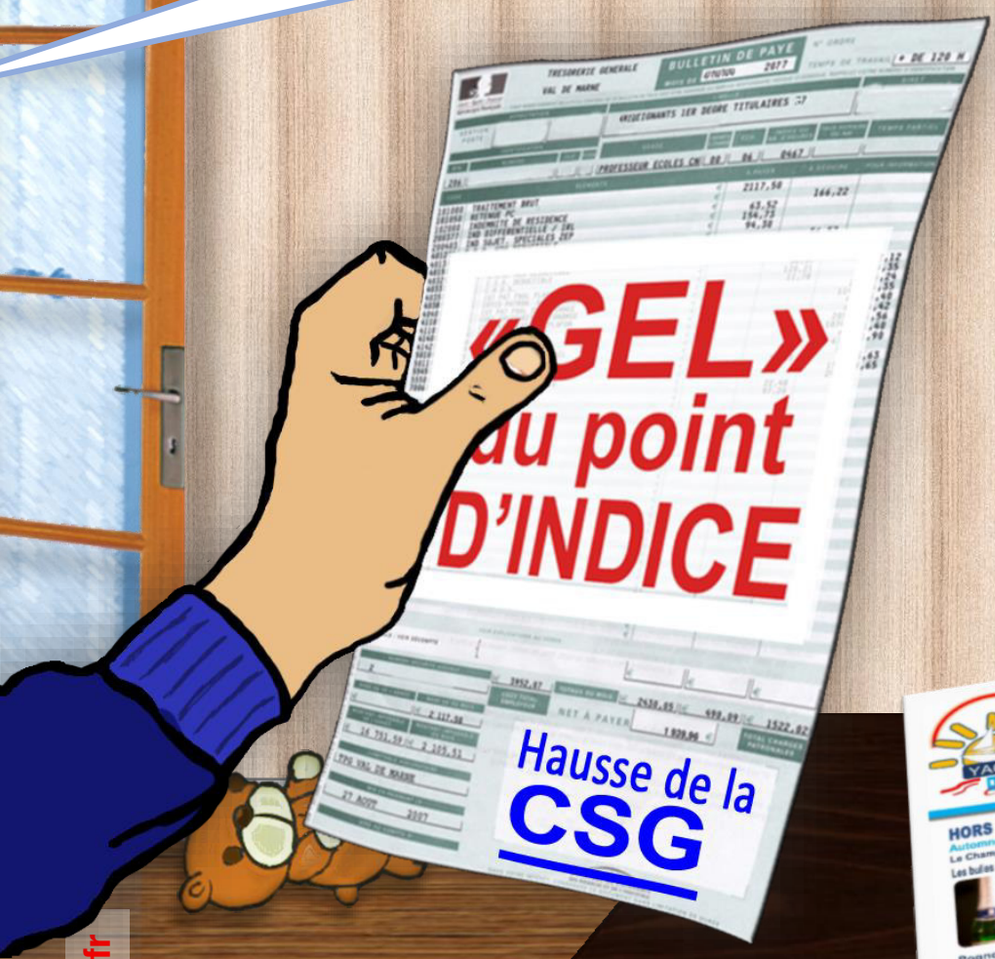

www.fopenitentiaire.fr

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique de l'Etat

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP

Édito

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Camarades, cher(e)s Collègues,

Le cap semble enfin être fixé concernant la politique à mettre en place pour régler tous les problèmes que rencontre l'administration pénitentiaire.

Tous sauf la prison… Il faudrait les vider et tout devrait rentrer dans l'ordre ! Cela ne vous rappelle rien ? Rappelez-vous, elle était surnommée Tata !

Le Président et la Ministre veulent vraisemblablement réussir là où l'ancienne Garde des Sceaux Mme Taubira a échoué en 2012, mettant le paquet sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération, tous les moyens étaient concentrés sur cet unique objectif. Résultat : on a battu le record d'incarcération, de personnes détenues en France et de matelas au sol.

Dans le même temps, les conditions de travail des personnels tous grades et corps confondus se sont dégradées comme jamais et le nombre d'agressions a explosé de façon exponentielle.

« La politique, c'est l'art de chercher les problèmes, de les trouver, de les sous-évaluer et ensuite d'appliquer de manière inadéquate les mauvais remèdes. » ***Groucho MARX***

Cerise sur le gâteau, pour parfaire cette orientation du « tout sauf la prison » et celle du « tout avec moins de fonctionnaires », le gouvernement a la volonté de créer une agence nationale du travail d'intérêt général, semblant être l'unique réponse à la surpopulation carcérale.

Pour **FO Pénitentiaire**, un tel projet risquerait d'ouvrir certaines brèches et le travail d'intérêt général pourrait être présenté comme solution miracle à la diète imposée à l'ensemble des services publics.

Rappelons-nous l'exemple de la Californie, où 4000 prisonniers étaient mobilisés pour combattre un feu aux côtés des pompiers, pour un salaire modique d'un dollar de l'heure.

Demain dans nos communes, des personnes placées sous mains de justice seront là aussi pour remplacer nos employés municipaux ??

Dans la lignée du Président de la République, il est donc question de confier une mission à un parlementaire et un chef d'entreprise pour réfléchir rapidement à comment une telle agence pourrait être structurée.

Pour rappel 30000 peines de prison ne sont pas exécutées. Si demain ces 30000 condamnés, qui ne peuvent pas être incarcérées, voient leur peine aménagée, « il ne faut pas sortir de Saint Cyr » pour comprendre que cela ne va en rien régler la surpopulation en prison !!

Si **FO Pénitentiaire** est bien évidement favorable aux aménagements de peine, ce n'est pas être en phase avec la réalité du terrain que de penser que c'est l'unique solution. Les alternatives à l'incarcération sont déjà très nombreuses dans notre pays, ce qui peut être nécessaire parfois. **Mais aujourd'hui, ce n'est plus d'alternatives dont nous avons besoin, c'est de courage et de fermeté pour entamer enfin, la construction des places qui nous manquent et le retour de l'autorité de l'Etat dans nos détentions.**

Rappelons quand même que les personnes incarcérées sont généralement des multirécidivistes ayant déjà bénéficié d'aménagements de peines, qui n'ont pas fonctionné. Il faut arrêter de faire croire à nos concitoyens qu'aujourd'hui on peut être incarcéré pour rien et que ces peines, pour bon nombre de « philosophes détracteurs » les qualifiant d'injustes, interviennent après des aménagements qui ont échoué. Aujourd'hui, pour être incarcéré, il faut vraiment que le juge n'ait plus d'autre choix !

Force est de constater que ce cap nous conduira dans le mur et qu'il faudrait peut-être se poser les bonnes questions, s'attaquer à la racine du mal !!!!

En effet, des faits démontrent ô combien notre société va mal : les Sapeurs-Pompiers enregistrent cette année une augmentation de 18 % des agressions à leur encontre et on apprend que la police vient d'enregistrer un quarante-quatrième suicide. **FO Pénitentiaire** apporte tout son soutien à nos collègues et camarades des pompiers et de la police qui, comme nous, prennent en pleine gueule la déliquescence de notre société.

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Camarades, cher(e)s Collègues, à l'approche des fêtes de fin d'année, je tenais à terminer cet édito en vous souhaitant au nom du **SNPFO**, mes meilleurs vœux 2018 ainsi qu'à vos proches. Notre profession est difficile tout comme nos combats mais profitez pleinement de toute votre famille. Continuez à les choyer, à les protéger, en un mot, à les aimer ! Car c'est pour eux que nous exerçons au quotidien.

Le Secrétaire Général
Emmanuel BAUDIN

-SOMMAIRE-

Edito — Page : 3
Fusion des Grades — Pages : 4, 5
MA Draguignan — Pages : 6, 7
Loi de finances 2018 — Pages : 8, 9
C.E.S.U — Pages : 10, 11
Union Justice FO — Page : 11
C.H.S.C.T.M — Page : 12
FGF-FO Mobilisation — Page : 13
ATTENTAT Déjoué — Page : 14

L'Espoir Pénitentiaire
Sur votre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE :
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE
ISSN.024568373
4ème trimestre 2017
N° Commission Paritaire :
1219-S-06324
Dépôt légal N°68745
Imprimerie
COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard
61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par
des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

CHANGEMENT D'ADRESSE
SNP – FO
3, avenue de Bellevue
91210 DRAVEIL
Tél : 01.69.39.10.00
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication :
Emmanuel BAUDIN
Rédacteur en Chef :
Yoan KARAR
Composition et Réalisation :
Emmanuel GUIMARAES
Olivier HAZARD
Jordan KAUFFMANN

SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE
LA FUSION DES GRADES
LE PROJET FO PENITENTIAIRE POUR UNE RECONNAISSANCE ATTENDUE

Depuis plusieurs semaines, FO Pénitentiaire est à l'initiative d'une pétition nationale réclamant la fusion des grades du Surveillant à Surveillant Brigadier et de 1er Surveillant à Major. Cette action qui connait un succès retentissant a permis de récolter plusieurs milliers de signatures, consacrant notre volonté d'agir sur ce sujet.

Le protocole d'accord du 14 Mai 2013 signé par l'organisation dite majoritaire au sein de Ministère de la Justice, est venu créer des injustices dans les rangs du Corps d'Encadrement et d'Application des personnels de surveillance. Les fausses promesses accompagnant cette signature commencent malheureusement à montrer leurs vrais visages après les 2 plans triennaux venant s'achever au terme du Tableau d'Avancement au grade de Brigadier qui doit se dérouler le 14 Décembre 2017. De plus le plan de requalification du corps de commandement aura bel et bien un impact négatif sur les Corps d'Encadrement et d'Application de par la montée des quelques 1er Surveillants et Major au grade de Lieutenant alors même que leurs remplacements ne sont pas prévus.

RÉSULTAT :

- 8000 brigadiers promis, seuls 6200 promus !
- La promotion au grade de Brigadier bloqué à partir de 2018 sur le TA 2019, comme le confirme la DAP !
- Des centaines de Surveillants titulaires des UV de Brigadier qui ne seront jamais promus !
- La diminution des effectifs de 1er Surveillant et Major !
- L'extinction du grade de Major !

FO Pénitentiaire a donc décidé d'agir face à toute cette mascarade qui vient ternir le déroulé de carrière des personnels de terrain. En effet nous avions déjà prévenu en 2013 des conséquences de ces protocoles successifs signés par UNE seule organisation professionnelle, avide d'avoir la primeur de la signature alors même que les agents resteront sur leur faim !

FO Pénitentiaire a travaillé sur une nouvelle organisation de grille indiciaire et à un projet de déroulement de carrière pour TOUS les surveillants, brigadiers, 1er surveillants et majors. Ce projet pour lequel nous nous battrons, viendrait assurer une carrière linéaire et transparente pour tous les personnels.

Nouvelles ÉVOLUTIONS

➡DE SURVEILLANT À BRIGADIER PÉNITENTIAIRE

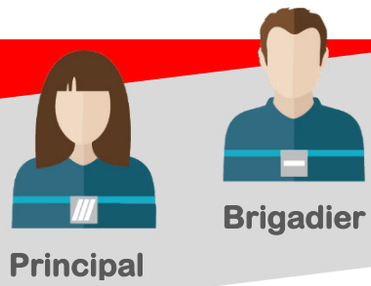

Grille Actuelle - PPCR Achevé

Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Elève		313	8m
Stagiaire		313	1
Surveillant	1	330	1
	2	337	2
	3	343	2
	4	360	2
	5	378	2
Principal	6	386	2
	7	395	2
	8	405	2,5
	9	420	2,5
	10	435	2,5
	11	448	2,5
	12	473	

PASSAGE AU GRADE DE BRIGADIER

Proposition SNPFO Fusion des Grades

Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Elève		313	8m
Stagiaire		313	1
Surveillant	1	330	1
	2	337	2
	3	343	2
	4	360	2
	5	378	2
Surveillant Principal	6	386	2
	7	395	2
	8	405	2
	9	420	2
Brigadier	10	435	2
	11	448	2
	12	466	2
	13	473	2
	14	483	2
	15	515	

Brigadier Actuelle - PPCR Achevé

Ech	Indice Maj	Durée
1	377	2
2	398	2
3	427	2
4	448	2
5	466	2,5
6	483	

➡DE PREMIER SURVEILLANT À MAJOR PÉNITENTIAIRE

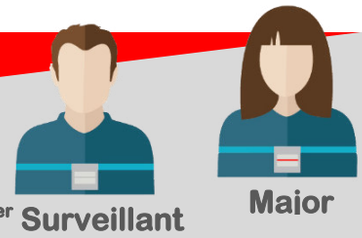

Grille Actuelle - PPCR Achevé			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Premier Surveillant	1	426	3
	2	444	2
	3	463	2
	4	476	2
	5	496	2
	6	517	

PASSAGE AU GRADE DE MAJOR

Proposition SNPFO Fusion des Grades			
Grade	Ech	Indice Maj	Durée
Premier Surveillant	1	426	3
	2	444	2
	3	463	2
	4	476	2
	5	496	2
Major	6	522	2
	7	532	2
	8	541	2
	9	553	2
	10	565	

Major Actuelle - PPCR Achevé		
Ech	Indice Maj	Durée
1	484	2
2	502	2
3	522	2
4	532	2,5
5	541	
Except	553	

Mesures accompagnant cette grille :

- **Compensation pour les Surveillants et Surveillants Principaux titulaires des 3 U.V de Brigadier par le passage automatique à l'échelon immédiatement supérieur, avec ancienneté conservée.**
- **Réévaluation des indices sommitaux à la hauteur de l'engagement professionnel des personnels de terrain.**
- **Les conditions d'avancement au grade de 1er surveillant sont maintenues, par le passage du concours professionnel et au titre du tableau d'avancement, comme elles existent actuellement.**
- **Le passage de tout le corps d'encadrement et d'application en catégorie B !**

FO Pénitentiaire présentera très prochainement ce projet à la Direction de l'Administration Pénitentiaire avec remise de la pétition, preuve d'une mobilisation sans précédent sur cette thématique !

BREVES JURIDIQUES

Réseaux sociaux : Le principe de neutralité

Fonctionnaires, entre liberté d'expression et devoir de réserve.

Malheureusement, trop souvent et avec des conséquences disciplinaires douloureuses, des collègues sont pris aux pièges des réseaux sociaux. La liberté d'expression, consacrée par la Déclaration des Droits de l'Homme, connait des atténuations particulières lorsqu'elle concerne les Fonctionnaires, sous le principe de neutralité dont découlent l'obligation de discrétion professionnelle et le devoir de réserve.

La liberté d'expression ne permet pas à un Fonctionnaire, de s'épandre outre mesure sur les réseaux sociaux et ne s'arrête pas aux commentaires salés de certains, la diffusion d'images est elle aussi considérer comme sensible. Certaines métaphores font, elles aussi l'objet d'une attention particulière.

Devant la multiplication de « faits constatés », le Conseil d'État a réagi. **Un arrêt du 20 mars 2017 rappelle que les agents publics restent soumis à leurs obligations déontologiques sur les blogs et réseaux sociaux**. L'exposition du Fonctionnaire à des poursuites disciplinaires voir même à des sanctions pénales en cas d'abus de la liberté d'expression (diffamation ou injure) est établie.

Il sera également constitué une faute dans le cas d'une diffusion d'image intéressant le lieu de travail ou ses appartenances professionnelles dans certaines circonstances. *Un agent s'étant pris en photo et en uniforme lors d'une soirée animée dans un contexte festif, s'est vu être sévèrement sanctionné, l'image ayant été considérée comme portant atteinte à l'intégrité de la profession.*

Le manquement professionnel est constitué lorsque des commentaires diffamatoires, injurieux et grossiers notamment à l'égard de la hiérarchie ou de l'administration sont postés sur les réseaux. L'obligation du **secret professionnel** interdit à l'agent public la divulgation d'informations dont il a connaissance du fait de ses fonctions. La sanction pénale peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 € d'amende. L'obligation de **discrétion professionnelle** interdit à l'agent public la divulgation d'informations relatives au fonctionnement de l'administration dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Le **devoir de réserve** est une constitution du juge administratif, liée au principe de neutralité, principe fondamental du service public reconnu par le Conseil constitutionnel. À ce titre, tout fonctionnaire doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite ou orale de ses opinions personnelles à l'égard des administrés et des autres agents publics.

Sur la simple partie disciplinaire, certains agents se sont vu être sanctionnés en conseil de discipline national jusqu'à 15 jours d'exclusion temporaire de fonction pour s'être affichés sur un réseau social dans une photographie certes humoristique, mais tendancieuse, ou encore d'autres pour avoir insulté l'une des plus hautes autorités de l'état.

Cet appel à la prudence doit être partagé !!!

RÉOUVERTURE 7 ANS APRÈS…

A partir du 11 décembre 2017, 189 Surveillants et Brigadiers prendront leurs fonctions dans la nouvelle Maison d'Arrêt de Draguignan. Les premiers détenus arrivant le 8 janvier 2018.

LE CENTRE PENITENTIAIRE

Le CP de Draguignan construit au début des années 80, était un établissement de 367 places réparties entre 2 MAH, 1 CDH, 1 MAF, et un mess réputé dans toute la région.
Proposant des formations d'horticulture, de mécanique auto et de restauration a la population pénale c'était un établissement qui " tournait bien", avec un personnel essentiellement composé " d'anciens " et pour bon nombre d'entre eux investis dans la vie associative et sportive locale, presque tous étant propriétaires, avec la certitude d'y prendre leur retraite.

Juin 2010, l'Est-Var ravagé par les inondations :

Mardi 15 juin 2010. La population varoise fait face à de terribles inondations. Les paysages de Draguignan et de la vallée de l'Argens sont ravagés par les eaux, qui enlèvent la vie à vingt-cinq victimes et font au moins un disparu. *(Var-matin).*

" Un directeur a vu l'un de ses proches, emporté par les flots "

Les agents de service cette nuit-là ont vu l'eau monter rapidement et ont dû muter en urgence des détenus paniqués des cellules inondées du rez-de-chaussée vers les étages, le tout dans le noir et sans moyen de communication, s'inquiétant pour leur famille, dans les cris des gens paniqués aux alentours et le ballet incessant des hélicoptères.

C'est au matin, après la décrue et l'arrivée des ÉRIS, afin d'organiser le transfert des détenus sur d'autres établissements, que les agents ont enfin pu quitter leur service, pour certains, après plus de 36 heures de boulot, et rejoindre péniblement leur famille laissée dans l'angoisse.

Vint ensuite le temps des incertitudes, remise en état de l'établissement ? Ouverture partielle ? fermeture ? Les bruits et les promesses allaient et venaient.

Les agents abandonnés par leur administration, la Ministre, Michèle Alliot-Marie, est restée aux abonnés absents. Le Président Sarkozy venu constater les dégâts évita soigneusement le secteur de la prison et ainsi la confrontation avec les personnels.

Dans l'attente de réponses concrètes, les agents se sont mis à nettoyer le CP, retirer la boue et vider les cellules inondées.

Il aura fallu montrer les dents pour obtenir des réponses.

FERMETURE

L'annonce de la fermeture confirmée, les agents sont répartis sur d'autres structures. La construction d'un nouvel établissement est actée sur un terrain donné par l'armée.

Mais entre 2011 et 2014, des associations de riverains ont attaqué le permis de construire pour la protection d'espèce de criquets et de tortues d'Hermann. Le terrain devait aussi être dépollué d'éventuelles munitions non explosées des précédentes activités militaires.

Finalement les travaux débuteront à la fin de l'année 2013.

Durant cette période, le **S**yndicat **L**ocal **FO** du CP de Draguignan et l'**U**nion **I**nterrégionale **P**énitentiaire **FO** de la PACA-Corse n'ont cessé d'agir et d'intervenir auprès de tous les interlocuteurs du moment, organisant des Assemblées

Générales, informant constamment les Collègues sur l'avancée du chantier, puis en saisissant le maire de Draguignan et le député du Var pour s'assurer qu'il y aurait bien la reconstruction d'une prison dracénoise. De même lorsque ce projet a été remis en cause lors du changement de gouvernement, en intervenant auprès du Préfet, du Député du Var et de la Garde des Sceaux.

FO a aussi apporté son soutien aux 8 agents en grèves de la faim pour que soient revues leurs situations suite à la lamentable CAP de mutation du 11 août 2010, ou les élus CAP du SNP-FO ont dû quitter la salle ne cautionnant pas les magouilles du syndicat " majoritaire " en connivence avec l'administration, ses pseudo-syndicaliste empressé de tout faire pour casser cet ancien " bastion " **FO**, comme lors des mises à disposition, en changeant les règles habituelles d'ancienneté pour favoriser leurs jeunes adhérents.

Puis avec le temps, le syndicat majoritaire s'est finalement désintéressé de cet établissement. Aujourd'hui avec l'ouverture de ce nouvel établissement, ces opportunistes veulent faire croire qu'ils prennent à cœur les préoccupations et les intérêts des personnels dracénois.

ENTRE PROMESSES ET REALITÉ

Au départ prévu pour une capacité de 504 places réparties entre 2 MAH de 160 places chacune, d'un CD de 160 places et d'un Quartier Accueil et Évaluation de 24 places, la MA devait accueillir des profils calmes à qui il seraient proposés la formation des condamnés aux métiers de la sylviculture en partenariat avec les entreprises locales.

Cependant, entre le projet et la livraison, la situation des Maisons d'Arrêt de la PACA s'est très nettement dégradée avec des taux de surpopulation atteignant 190 %. La construction de Baumettes II, de Draguignan puis d'Aix II ne permettent de créer que 291 places supplémentaires. La fermeture de Baumettes historique fait perdre à la région 1129 places pour n'en gagner que 1420.

Ainsi la DAP et la DI, sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales, ont décidé d'abandonner l'option CD d'Aix I et du QCD de Draguignan pour n'ouvrir que des MA. Ils opteront aussi la solution de doubler la moitié des cellules d'Aix II et de Draguignan permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 560 places.

Cependant, aucune mesure supplémentaire n'a été prise en matière de sécurité alors que l'on a changé la nature première de ces établissements.

Seule la création d'une équipe d'intervention avec véhicule a été actée pour Draguignan afin d'assurer la sécurité périmétrique, mais toujours pas de mirador ni de filets anti-hélicoptères.

La nouvelle maison d'arrêt :

Draguignan devrait donc accueillir 744 détenus dès juillet 2018 au sein de 3 MAH dont une en mode « Respecto ». Ce sera un établissement en gestion déléguée (groupe GAIA comprenant IDEX et ELIOR).

Les effectifs :

189 Surveillants et Brigadiers,
28 Premiers Surveillants et Majors,
9 Officiers.
4 Directeurs des Services Pénitentiaires, 2 Attachés d'Administration.
5 Secrétaires Administratifs, 17 Adjoints Administratifs.
1 Technicien et 2 Adjoints Techniques,
1 Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, 9 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et 1 Psychologue.
Total : 268 personnels pénitentiaires

Géographie et tourisme :

Situé sur le Boulevard Fred SCAMARONI qui relie Draguignan à Lorgues, au sein de la Communauté d'Agglomération de Draguignan (CAD) qui regroupe 28 communes.

Cette nouvelle Maison d'Arrêt de Draguignan est située dans une belle région très touristique. C'est un établissement où tout est à faire, son fonctionnement et l'ambiance au sein des personnels dépendront de ce que chacun y apportera que ce nouvel établissement soit une structure ou les agents puissent travailler en sécurité, dans une ambiance sereine.

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire
FERA TOUT SON POSSIBLE POUR QUE CELA SOIT LE CAS.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Au Millénaire (DAP), le lundi 16 octobre 2017, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire présentait le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 à l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives des Personnels de notre Administration.

732 CREATIONS D'EMPLOIS AU BUDJET 2018 SOIT :

► **470 Équivalent Temps Plein Travaillé (ETP)**, complèteront les organigrammes en vue de l'ouverture de 3 nouveaux établissements pénitentiaires, à savoir AIX 2, Draguignan, et Paris La Santé.

► **150 ETPT** sont alloués au SPIP pour améliorer l'accompagnement individuel des personnes détenues.

► **35 ETPT** viendront renforcer la montée en charge du Renseignement Pénitentiaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

► **50 ETPT** pour renforcer les PREJ existants en 2018, idem pour 2019 et 2020.

► **27 ETPT** pour reprise de gestion de la MC ARLES et WALLIS et FUTUNA.

CONCERNANT LES MESURES CATEGORIELLES :

Une enveloppe de 16,8 Millions d'€uros est provisionnée pour :

► Poursuivre les mesures " Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) " engagées en 2017 soit **6,2M€.**

► Une enveloppe de **7,5M€** allouée à la réforme statutaire de la filière Insertion et Probation (6,5M€), pour le plan de requalification du Corps de Commandement du Personnel de surveillance, et celui de la filière Technique.

► **3,2M€** pour revaloriser certains régimes indemnitaires (PSS et revalorisation de l'IFO).

POUR LA FILIERE COMMANDEMENT

Il nous a été présenté à cette occasion l'échelonnement pour l'année 2018 du plan de requalification soit :

- **95 transformations d'emplois de catégorie B en A.**
- **280 transformations d'emplois de catégorie C en B.**

AUTANT DIRE UNE VASTE FUMISTERIE !...

Inutile d'aller plus loin pour comprendre que ce Projet de Loi de Finances n'est qu'un budget de misère semblable à ce que devient cette administration !

Mais nos interlocuteurs habituels auront beau torturer les chiffres dans tous les sens, il n'en demeure pas moins que la situation est devenue catastrophique.

L'administration pénitentiaire recrute 1 000 surveillants supplémentaires

L'administration pénitentiaire poursuit sa politique de recrutement massif. Jusqu'au mardi 12 décembre 2017, les candidats peuvent s'inscrire au concours de surveillant pénitentiaire sur www.devenirsurveillant.fr.

Et pour cause, le mot d'ordre est de « recruter » des personnels de surveillance à tour de bras et de baisser le niveau de recrutement pour trouver des candidats dont on sait d'avance qu'une partie d'entre eux mettront les voiles en cours de route !

Mais tenez-vous bien chers collègues…il ne faut pas le dire ! Cela n'est pas bien et ne favorise pas un climat de confiance dixit la DAP !...

« PARLEZ DE TOUT ! » ...*DISENT-ILS.*

► **Mais** surtout pas des agressions et des violences commises quotidiennement sur les surveillants et qu'on dénombre par milliers chaque année !

► **Mais** évitez de pointer nos difficultés à fidéliser les personnels parce que les budgets n'y sont pas !

► **Mais** pas des sanctions auxquelles s'exposent de plus en plus les personnels de surveillance lors des Conseils de Discipline interrégionaux ou nationaux, parce qu'excédés par une population pénale de plus en plus vindicative et jamais soutenus par leur hiérarchie ils finissent parfois par se laisser aller à des réactions épidermiques !

► **Mais** n'abordez pas les régimes statutaires et indemnitaires qui vont passer à la trappe en 2018 !

Et pour cause, nous venons d'apprendre que le saupoudrage de quelques points d'indice qui devait s'activer au 1er janvier 2018 dans le cadre de la réforme PPCR sera reporté aux calendes grecques !
Encore une belle arnaque et une promesse non tenue aux fonctionnaires de cette administration comme tant d'autres.

Il faudra faire avec l'existant... IMPRESSIONNANT !!

Idem, nous venons d'apprendre que la réforme statutaire et indemnitaire des personnels d'insertion et de probation est passée à la trappe !

► **Mais** taisez la hausse des prélèvements sociaux obligatoires qui vont s'opérer dès le début de l'année 2018 avec faut-il le rappeler **1,7 % d'augmentation de la CSG**. Cette hausse devant être compensée…*Bla bla bla* il n'en sera rien, au contraire le pouvoir d'achat va baisser pour une grande majorité dans notre Administration puisque le **point d'indice sera de nouveau gelé** comme entre 2010 et 2016 !

► **Mais** ne parlez pas de la journée de carence rétablie en cas de congé de maladie ordinaire !

PARLEZ DE TOUT ? Sauf … DES SUJETS QUI *FACHENT !*

PARLONS DES EMPLOIS… ?

732 créations d'emplois pour l'AP dont 450 tout juste pour couvrir l'ouverture de trois structures. À quel moment comblera-t-on les vacances de postes pour tous les grades dans tous les établissements ?

S'il manquait si peu de monde que cela alors l'enveloppe réservée au paiement des heures supplémentaires ne serait pas aussi exponentielle (66.4M€) ?

Les 50 emplois dédiés aux PREJ chaque année sur un plan triennal reflète bien l'amateurisme et la négligence de nos décideurs, qui ne parviendront pas à nous convaincre quand les moyens et les crédits qui sont alloués à la mise en place des nouvelles missions sont si outrageusement sous-estimés.

Aucune création d'emplois pour soutenir la mise en place et formation des agents faisant partie intégrante des ELSP !

Enfin, ce plan de requalification du Corps de Commandement qui n'est qu'un " trompe l'œil " pour celles et ceux qui pensent pouvoir évoluer positivement et sereinement au sein de notre administration.

Ce plan ne servira que l'intérêt de quelques-uns mais surement pas l'intérêt général et collectif. Il ferme la porte de l'espoir à des milliers de collègues pour lesquels nous revendiquons depuis toujours le passage et l'équivalence de rémunérations en catégorie B.

► A quand une vraie réflexion sur les évolutions de notre métier ?

► A quand une vraie réflexion sur le statut des personnels de catégorie C et de catégorie B ?

► A quand une vraie réflexion sur la fusion des grades de Surveillants et Brigadiers ?

► A quand une vraie réflexion sur la fusion des grades de Premiers Surveillants et Majors ?

► A quand un vrai dialogue social et une réelle concertation sur les sujets qui nous préoccupent et pour lesquels vous nous donnez mandat ?

Nous sommes et resterons à l'écoute de vos attentes pour améliorer à la fois les conditions d'exercice mais aussi pour garantir un statut conforme à l'évolution des missions qui nous sont confiées.

Nous continuerons de dénoncer ce qui nous semble nocif et dangereux pour l'avenir des Personnels de Surveillance.

SANS CONCESSIONS EN TOUTE LIBERTE ET INDEPENDANCE

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

ONSEIL NATIONAL d'ACTION SOCIALE

► POINT INFO : « *PETITE ENFANCE* ».

LE CESU HORAIRES ATYPIQUES

Le Ministère de la Justice met en place depuis 2012 un titre spécial de paiement totalement préfinancé chèque emploi service universel (CESU) « horaires atypiques », permettant aux personnels travaillant en tout ou partie sur des horaires atypiques de rétribuer les services de la personne ou de l'organisme assurant la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans.

Depuis ***le 1er aout 2017***, tout agent effectuant une demande de titres peut bénéficier de CESU HA d'une valeur de **185 euros** au lieu de 170 euros précédemment.

Prestation présentée sous 2 formats, au choix du demandeur :

- Soit 19 tickets nominatifs (18 de 10 € et 1 de 5 €).
- Soit, un total de 185 € sécable au besoin par l'agent et mis à disposition sur un compte internet personnel sécurisé (e-CESU).

Les titres CESU HA sont valables ***jusqu'au 31 janvier de l'année suivante*** celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

Attention, pour bénéficier de cette aide il faut :

Être magistrat, fonctionnaire ou agent non titulaire du ministère de la justice

Les agents concernés sont les agents travaillant ***entièrement ou partiellement*** le week-end, les jours fériés et/ou le soir après 19h ou le matin avant 8 h.

Avoir un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans faisant l'objet d'une garde durant ces horaires atypiques, qu'il s'agisse d'une garde à domicile ou hors du domicile.

Avoir un revenu fiscal de référence du foyer inférieur à **50 000 euros pour l'année N-2**.

Cas Particuliers :

Une majoration de 20% du montant de l'aide est prévue pour les agents en situation de monoparentalité ou ayant à charge un enfant handicapé.

Les agents en charge d'un enfant porteur d'un handicap bénéficient de la majoration du montant de l'aide de 20% et ceci sans aucune condition de ressources de l'agent.

Les majorations aux titres de la monoparentalité et du handicap sont cumulables

LE CESU ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le CESU « Activités Périscolaires » permet de rémunérer des personnes salariées, des structures d'accueil collectif des enfants scolarisés avant et après la classe (***garderies périscolaires***) ainsi que des prestataires agrées de service à la personne.

Les personnes exerçant une activité professionnelle relative :

- *À la garde à domicile et hors domicile*
- *À l'accompagnement d'enfants sur le trajet domicile / école*
- *Au soutien scolaire ou aux cours à domicile*

" Depuis le *1er septembre 2017*, ce dispositif est *généralisé sur l'ensemble du territoire*."

Attention, pour bénéficier de cette aide il faut :

Être magistrat, fonctionnaire ou agent non titulaire du ministère de la justice

Avoir un ou plusieurs enfants dont l'âge est compris entre 6 et 12 ans.

Avoir un revenu fiscal de référence du foyer **n'excédant pas 36 000 euros**.

Le montant total de la prestation est fonction des parts fiscales et du revenu fiscal de référence du foyer du demandeur.

Parts Fiscales	Revenu Fiscal de Référence		
	De 0 à …	Compris entre	A partir de
1,25	27 000	27 001 - 35 999	36 000
1,5	27 524	27 525 - 35 999	
1,75	28 048	28 049 - 35 999	
2	28 752	28 573 - 35 999	
2,25	29 095	29 096 - 35 999	
2,50	29 619	29 620 - 35 999	
2,75	30 143	30 144 - 35 999	
3	30 667	30 668 - 35 999	
3,25	31 190	31 191 - 35 999	
3,50	31 714	31 715 - 35 999	
3,75	32 238	32 239 - 35 999	
4 ou plus	32 762	32 763 - 35 999	
Aide de :	350 €	250 €	Aucune Aide

Prestation présentée sous 2 formats, au choix du demandeur :

- Soit 10 tickets nominatifs d'une valeur de 25 ou 35 € en fonction du montant de l'aide attribuée.
- Soit un total de 250 ou 350 € sécable au besoin par l'agent et mis à disposition sur un compte internet personnel sécurisé (e-CESU).

Les titres CESU HA sont valables ***jusqu'au 31 janvier de l'année suivante*** celle au cours de laquelle ils ont été délivrés

La réservation de berceaux en Ile de France

Le dispositif Ministériel

Soucieux de permettre aux familles de concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle, la politique d'action sociale du ministère de la Justice menée par le CNAS a jugé prioritaire de développer l'offre d'accueil de la petite enfance en structure collective.

En décembre 2015, deux réservations de berceaux avec la structure « Babilou Villette » ont été réalisées venant s'ajouter aux 10 berceaux multi-accueil de Fleury Mérogis.

Face à la forte demande des agents, le BASCT et DHRAS de Paris ont mis en place un marché public relatif à la réservation de places d'accueil d'enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, pour les agents du ministère de la Justice.
Ce marché a été mis en œuvre en septembre 2016 avec le prestataire BABILOU.

En 2016, 35 places ont été réservées et 55 places supplémentaires (30 + 25 sous l'impulsion des syndicats du CNAS) ont été réservées en 2017 portant à 90 places réservées aux agents du ministère de la Justice sur l'ensemble de la région Ile de France.

Les 140 crèches d'Ile de France du Groupe BABILOU sont accessibles aux fonctionnaires du ministère de la Justice.
Les inscriptions se font directement en ligne par l'agent qui peut choisir jusqu'à 3 crèches.

- ***Le dispositif de places en crèches interministérielles***

Les agents du ministère de la Justice bénéficient également du dispositif d'attribution des places en crèches interministérielles.

INFOS PRATIQUES CESU

- Pour l'utilisation de vos CESU ou pour la recherche d'un prestataire agréé au service à la personne, rendez-vous sur chequedomicile.fr « rubrique » Trouver un intervenant.

Vous pouvez également contacter la plateforme du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h au 09.70.25.40.70.

▸ Si votre structure de garde d'enfants n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous de la société Chèque Domicile et communiquez-lui ses coordonnées : reseau@chequedomicile.fr

▸ Vous pouvez commander en une fois, à tout moment de l'année, le formulaire est disponible à l'adresse suivante :
cheque-domicileuniversel.com/client/cesu-ministere-justice/

Ou directement auprès de vos services RH de rattachement, le renvoyer, accompagné de toutes les pièces justificatives par courrier à l'adresse suivante :

CHEQUE DOMICILE
Opération MINISTERE DE LA JUSTICE
CS 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX

Ou par mail à l'adresse suivante :
cesu.ministeredelajustice@up-france.fr

L'Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

Les statuts de **l'Union FO Justice** prévoient qu'elle rassemble les syndicats nationaux et par affiliation leurs syndicats locaux affiliés à la **Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE** (CGT-FO), auxquels adhérent les agents des services centraux et déconcentrés du ministère de la Justice ainsi que des établissements publics, et autres organismes placés sous sa tutelle.

L'Union est rattachée à la **Fédération de l'Administration Générale de l'État FORCE OUVRIERE** (FAGE-FO).

Il y a huit syndicats nationaux qui composent l'Union Justice FO :

- **SNPFO-PS** : Le **S**yndicat **N**ational **P**énitentiaire **FO** - **P**ersonnels de **S**urveillance.
- **SNJ*FO*-PA** : Le **S**yndicat **N**ational **J**ustice **FO** des **P**ersonnels **A**dministratifs
- **SNPPT*FO*** : Le **S**yndicat **N**ational **P**énitentiaire des **P**ersonnels **T**echniques **FO**
- **SNP*FO*-PD** : Le **S**yndicat **N**ational **P**énitentiaire **FO** - **P**ersonnels de **D**irection
- **SN*FO*PPJJ** : Le **S**yndicat **N**ational **FO** des **P**ersonnels de la **P**rotection **J**udiciaire de la **J**eunesse
- **SDGF*FO*** : Le **S**yndicat des **G**reffiers de **F**rance **FO**
- **SN*FO*M** : Le **S**yndicat **N**ational **FO** des **M**agistrats
- **SN*FO*-PPIP** : Le **S**yndicat **N**ational **FO** des **P**ersonnels **P**énitentiaires d'**I**nsertion et de **P**robation

L'Union des Syndicats **FORCE OUVRIERE** des personnels du ministère de la Justice est administrée par un Conseil National dans lequel siègent en qualité de membres de droit, deux représentants élus de chaque Syndicat national.

L'Union des Syndicat **FORCE OUVRIERE** des personnels du Ministère de la Justice exerce des fonctions de coordination à l'égard des différents syndicats nationaux du ministère de la Justice.

Chacun des syndicats nationaux dispose au sein de l'Union d'une complète autonomie d'organisation et de fonctionnement ainsi que d'une totale liberté en ce qui concerne l'engagement d'une action syndicale pour la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses adhérents.

C'EST AINSI QUE CHAQUE SYNDICAT CONSERVE SES VALEURS DE LIBERTE ET D'INDEPENDANCE !!!

Force Ouvrière impulsent les Tavaux du CHSCTM

LA VIOLENCE AU TRAVAIL

La mise en place d'un groupe de travail sur les violences au travail a vu le jour sous l'impulsion des membres au CHSCTM de l'**Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice**. Après de nombreux atermoiements, la décision d'analyser les différents types de violences présents au sein du ministère de la Justice a été acté.

Il est alors décidé d'évaluer ces différents types de violence en lançant un travail d'écoute, de témoignages de personnels volontaires. Ces témoignages étant garantis par l'anonymat et réalisés par un trinôme issu du CHSCTM et d'experts en Santé et Sécurité au Travail.

22 personnels, dont 13 de l'administration pénitentiaire, ont désiré venir témoigner.

Les membres du CHSCTM souhaitant prendre part à ce dispositif d'entretiens individuels ont reçu une formation permettant d'élaborer le cadre de ces entretiens.

Vos représentants pour l'**Union Justice Force Ouvrière** travaillant sur ce sujet, sont James VERGNAUD, Philippe ABIME, Jeremy JEANNIOT et Samuel DEHONDT pour le **SNP-FO** ainsi que Jean Jacques PIERON pour le **SDGF-FO**.

Les audiences ont commencé le 3 octobre 2017 et prendront fin avant le début de l'année 2018, avec pour objectif la mise en œuvre d'un plan d'évaluation et de prévention sur tous les types de violence au travail au sein de l'ensemble des directions et services du ministère de la Justice.

Oui le chemin est encore long, mais sous l'impulsion de vos représentants FORCE OUVRIERE, ce travail est enfin lancé !

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE

Face à l'absence de réponse et du manque d'intérêt de notre Ministre de tutelle, concernant les conditions de travail des personnels, l'**Union Justice FORCE OUVRIERE** a adressé un courrier à Madame BELLOUBET le 23 août 2017, qui, jusqu'à aujourd'hui est resté lettre morte et nous en profitons ici pour rappeler les thèmes primordiaux que **FORCE OUVRIERE** souhaite voir aborder : Accidents de services, bilan par direction. Demande qui fait suite à la réunion de décembre 2016 portant sur le recollement de l'ensemble des statistiques par direction.

Suite au communiqué du 5 octobre 2017, **nous exigeons une véritable politique de réflexion sur les rythmes de travail des personnels dans l'administration pénitentiaire, des services judiciaires et de la protection judiciaire de la jeunesse.** Cette démarche s'inscrit dans un relevé de décision datant de décembre 2015 resté également sans suite sur cette problématique pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire...

Suite à la lettre ouverte du **SNP-FO Personnel de Surveillance** à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, nous attendons toujours des explications sur la convention passée entre la DAP et la société Medica-Europe !

Nous exigeons que les montants dévolus à cette nouvelle convention soient publiés !

L'**Union Justice FORCE OUVRIÈRE** tient à rappeler qu'il est urgent de prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un équipement adapté dans les cas d'interventions.

L'**Union Justice FORCE OUVRIÈRE** demande qu'une politique de lutte contre les auteurs de grande violence et qu'elle soit débattue dans le cadre des questions d'hygiène et de sécurité.

L'**Union Justice FORCE OUVRIÈRE** souhaite que l'on évoque les impacts des brouilleurs de téléphone sur la santé des personnels exposés.

L'**Union Justice FORCE OUVRIÈRE** souhaite aborder la problématique des drones et demande que le ministère de la Justice, par l'intermédiaire du CHSCTM, rédige des consignes de conduite claires à observer.

BREVES DU TERRAIN

Sous l'impulsion des membres FORCE OUVRIERE des CHSCTD et/ou CHSCTS des actions sont menées :

▶ **Saint Martin de Ré :** le CHSCTD s'est emparé des difficultés et de la souffrance au travail des personnels pénitentiaires. Une enquête du CHSCTD au titre de l'article 53 du décret du 28 mai 1982 devrait être ouverte.

▶ **Maison d'Arrêt d'Arras :** Suite aux dysfonctionnements des moyens d'alarme qui auraient pu générer de très graves conséquences lors de l'agression d'un collègue, les membres du CHSCTD du Pas-de-Calais ont exigé l'ouverture d'une enquête du Comité départemental en notifiant ces dysfonctionnements sur le registre de dangers graves et imminents.

▶ **Maison d'arrêt du Val d'Oise :** Les membres du CHSCTS ont exigé la mise en œuvre d'une enquête sur les conditions de travail des personnels de surveillance. Un questionnaire sera rédigé et transmis à l'ensemble des personnels afin d'analyser les différents types de souffrance des personnels de l'établissement.

▶ **PREJ de Liancourt :** dépourvu de chauffage…

Ces quelques exemples traduisent la mobilisation totale des militants FORCE OUVRIERE pour faire évoluer et améliorer vos conditions et votre bien être de travail.

POUR FORCE OUVRIERE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DOIT ÊTRE UNE PRIORITE NATIONALE !!!

Le 16 octobre, **FO Fonction publique** et l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires étaient reçues par le Ministre Gérald Darmanin, pour un rendez-vous salarial reporté par la grève et la mobilisation réussies des fonctionnaires et agents publics du 10 octobre.

Le ministre, reprenant la volonté présidentielle de réduction de la dépense publique, a **confirmé le gel de la valeur du point d'indice pour 2018**. Cet entêtement à geler la valeur du point d'indice (après 6 ans de gel 2010-2015) aura de nouveau un impact négatif fort sur le pouvoir d'achat des agents et, ne l'oublions pas, sur les droits à pension. Malheureusement, la Fonction publique s'affirme toujours comme la variable d'ajustement budgétaire !

Concernant les carrières, la mise en œuvre des éléments programmées en 2018 de PPCR (transferts primes-points, attribution de points d'indice dans la grille, intégration des travailleurs sociaux de B en A) est **repoussée d'une année au 1er janvier 2019**. Comme le craignait FORCE OUVRIERE qui avait **refusé de ratifier le protocole PPCR**, les engagements du précédent gouvernement étaient forcément fragiles et ne garantissaient en rien les **maigres compensations du protocole**, les faits nous donnent raison.

Cependant, toutes les mesures négatives de PPCR se poursuivent (notamment l'allongement des carrières, les suppressions des réductions de temps de service) mais les revalorisations, même très faibles, sont reportées. De surcroit, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'**augmentation des retenues pour pension**.

Concernant la compensation de la hausse de la CSG, le ministre a lâché du lest ce qui tend à démontrer que la mobilisation du 10 octobre 2017 a servi ! **La CSG est donc totalement compensée pour les fonctionnaires et les agents publics** déjà présents dans l'administration ou entrant dans les mois à venir. Une clause de réactualisation est également prévue pour 2019 afin de corriger les éventuels changements de situation des agents. Cependant, cela reste une avancée insuffisante car, même si la compensation est totale pour les deux ans à venir, il n'y a pas pour autant d'augmentation du pouvoir d'achat, contrairement aux engagements du Président de la République.

Au final, ce gouvernement organise la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics et annonce déjà une modification de la rémunération pour opposer à la valeur du point d'indice et à la carrière, un éventuel salaire au mérite !

Le 26 octobre, les fédérations syndicales de fonctionnaires se rencontreront à nouveau pour décider des suites à donner à la mobilisation du 10 octobre et aux annonces du ministre.

Mais pour FO Fonction publique, il est clair que le compte n'y est pas !

Fait à PARIS, le 17 octobre 2017

Le SNP-*FO* Personnels de Surveillance mobilisé le 10 octobre 2017

LCI 2 détenus radicalisés préparaient un attentat depuis leur cellule à Fresnes

Radicalisation en prison : "On est confronté à une politique de l'autruche des gouvernements", dénonce FO-Pénitentiaire.

RADICALISATION - Le syndicat FO-Pénitentiaire a sévèrement réagi à l'annonce de la mise en examen de deux islamistes radicaux soupçonnés d'avoir préparé un attentat depuis leur cellule de prison à Fresnes. Sur LCI, Cédric Boyer, l'un de ses représentants, dénonce une "politique de l'autruche" des gouvernements successifs.

10 oct 2017 10:51 Sophie Grènery

L'annonce de la mise en examen de deux islamistes radicaux soupçonnés d'avoir préparé un attentat depuis leur cellule de prison à Fresnes n'a pas surpris le personnel pénitentiaire. Sur LCI, Cédric Boyer, secrétaire local de FO Pénitentiaire à Fresnes a dénoncé un phénomène de "gangrène" dans les prisons françaises et "une politique de l'autruche des gouvernements successifs", incapables selon lui d'apporter une réponse adéquate au phénomène de radicalisation qui touche les différents établissements.

A titre d'exemple, le représentant syndical cite "l'inefficacité des quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER)." Mises en place en début d'année dans six établissements dont Fresnes, ces unités censées écarter complètement les détenus identifiés comme radicalisés ne joueraient pas leur rôle. "On veut faire croire à l'opinion publique que ces détenus sont isolés, c'est faux. A Fresnes, ils sont placés dans un étage en plein milieu de la coursive, avec les autres personnes détenues."

FO plaide pour des établissements spécialisés

"Ce qu'on demande, ce sont des établissements spécialisés pour lutter contre ce fléau" plaide Cédric Boyer qui s'étonne du silence de la garde des Sceaux à qui le syndicat a adressé une lettre pour alerter sur la situation. "A ce jour, il n'y a aucune réponse. La politesse veut qu'on réponde au courrier." Désormais, le syndicat en appelle directement au président de la République. "Nous l'avions rencontré l'année dernière, il connaît la situation commente Cédric Boyer. Maintenant nous attendons des décisions politiques et que chacun prenne ses responsabilités. "

Selon une information exclusive LCI-TF1, les deux hommes récemment mis en examen par un juge d'instruction anti-terroriste devaient être prochainement libérés. Les informations recueillies par la DGSI auraient mis en évidence leur volonté de commettre un attentat soit contre des gardiens de prison lors de leur détention, soit contre des agents des forces de l'ordre une fois libérés de Fresnes.

Selon une estimation de la Chancellerie en 2016, 15% des radicalisés l'ont été en prison.

MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA MMJ DÉFEND SES POSITIONS !

Le ministère de la Justice a choisi cette année de référencer un organisme de protection sociale en conquête de nouveaux marchés. Ce choix semble uniquement fondé sur des critères politiques et budgétaires, avec un rapprochement des agents du secteur Justice vers celui de l'Intérieur, des offres à l'équilibre financier incertain… et surtout sans tenir compte des liens affinitaires et historiques entre la mutuelle et ses adhérents.

La Mutuelle du Ministère de la Justice revendique plus que jamais sa position d'organisme de santé et de prévoyance légitime pour l'ensemble des agents du secteur pénitentiaire.

LA SEULE MUTUELLE DÉDIÉE AU SECTEUR JUSTICE

Créée et gouvernée par des agents du ministère de la Justice depuis plus de 70 ans, la MMJ bénéficie d'une connaissance approfondie de leurs besoins. Par l'écoute de ses adhérents et l'observation des risques professionnels, elle a construit une offre de services adaptée tout au long de leur vie.
Elle reste délégataire de la gestion du régime obligatoire d'Assurance maladie des agents du ministère de la Justice*.

UNE MUTUELLE PROCHE DE SES ADHÉRENTS

Mutuelle à taille humaine, la MMJ a à cœur d'aller à la rencontre de ses adhérents par la tenue de permanences, d'événements de prévention…
Son expertise s'enrichit des connaissances de terrain de son réseau de militants, représentant toutes les catégories professionnelles du ministère, sur tout le territoire.
En proposant une couverture santé prévoyance complète, de qualité, qui protège des aléas de la vie, **la MMJ poursuit un objectif unique : la satisfaction de ses adhérents.**

UNE MUTUELLE ATTACHÉE AUX VALEURS SOLIDAIRES

La MMJ pratique depuis toujours la solidarité, grâce à son dispositif d'action sociale, pour lequel elle consacre 2% de son budget (contre 0,5% pour l'organisme référencé). Elle reste engagée dans une politique de stabilité des cotisations.
La MMJ tient à son identité mutualiste et à son statut de société de personnes à **but non lucratif**, tournée vers la protection de ses adhérents et **non vers le profit.**
Tandis que les pratiques éthiques discutables du nouvel organisme référencé sont dénoncées dans la presse (voir notamment comment Le Monde s'interroge sur une mutuelle qui se dit vouloir protéger les fonctionnaires mais qui monte des opérations permettant d'échapper à l'impôt, grâce auquel ses adhérents sont rémunérés…), la MMJ reste la valeur sûre et fiable pour défendre les intérêts de ses adhérents.**

UNE MUTUELLE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La MMJ fait évoluer ses prestations santé (médicaments, dépassements d'honoraires, etc.) en incluant des remboursements qui n'étaient pas permis dans le cadre du référencement (0% de reste à charge sur les médicaments…). Son offre s'enrichit pour servir au mieux ses adhérents. Sa maîtrise financière et sa bonne gestion reconnue lui assurent une pérennité indéniable.

** Conformément à la Loi Morice de 1947. La MMJ a délégué cette gestion à MFP Services-Solsantis.*
*** Quand une mutuelle de fonctionnaires s'assure des impôts réduits à Malte, Le Monde, 8/11/17.*

MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

LA MUTUELLE RÉSOLUMENT JUSTICE

Dédiée aux agents Justice

DEPUIS 1944

AVANTAGES INCLUS

DANS VOTRE COTISATION SANS SURCOÛT :

- **95% de votre traitement** et primes en cas d'arrêt de travail
- Pharmacie : **médicaments remboursés à 100%*,** y compris ceux remboursés à 15% par l'Assurance maladie (anciennes vignettes oranges)
- **Garantie dépendance** toujours incluse dans votre contrat
- Une politique **d'action sociale et des services** adaptés
- Membre du **réseau de soins Carte Blanche**, pour bénéficier de tarifs préférentiels (optique, dentaire, audioprothèse...)

* Depuis le 1er novembre 2017, dans les garanties Multi Santé et Multi Santé +

Mutuelle soumise aux dispositions du livre IIIde code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 524 Document non contractuel Crédit photo : MMJ

Un centre de contacts au :
01 44 76 68 68
Appel non-surtaxé

Un espace adhérent sur :
www.mmj.fr